

DEPARTEMENT  
Alpes-de-Haute-Provence

-----  
Communauté d'Agglomération  
**PROVENCE ALPES  
AGGLOMERATION**

## DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-quatre et le onze du mois de décembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le cinq du mois de décembre 2024, s'est réuni à la salle des Fête des MEES, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

**Année 2024  
Séance du 11 décembre 2024**

**N°32**

**Objet :  
École d'art intercommunale  
IDBL Demande de subvention  
auprès du Conseil  
départemental 04**

**Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO**

### Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARBOUX-TROMEL Corinne, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BARDIN Chantal, BELMONTE Sylvie, BERTRAND Philippe, BLANC Michel, BOGHOSSIAN Alex, BONDIL Marc, BONNAFOUX Jeanine, BOYER Christian, CAZERES Benoit (jusqu'au rapport n°19), CHABALIER Sandrine, COCHET Brigitte, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean-Paul, DE SOUZA Benoit, DOMINICI Pascale, ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, MOLINARI Frédéric, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard, PAUL Gilles, PEREIRA Georges, PIERI Bernard, REINAUDO Gilbert, SAGNIEZ Simone (à partir du rapport n°4), SANCHEZ Pierre Bernard, SEJOURNE Daniel, SERY Marie José, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard (jusqu'au rapport n° 27), TEYSSIER Eliane, THIEBLEMONT Martine, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick,

### Etaient suppléés :

AILLAUD Jean-Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques  
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetia

### Etaient représentés :

BENOIT Gérard a donné pouvoir à VILLARD René  
BONZI Maryse a donné pouvoir à TRABUC Nicolas  
CAZERES Benoit a donné pouvoir à ESCLAPEZ Nathalie (à partir du rapport n° 20)  
KUHN Francis a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia  
MAGAUD Marie-José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert  
MOULARD Damien a donné pouvoir à SERY Marie-José  
PAIRE Marie-Claude a donné pouvoir à ARENA Antoine  
PARIS Mireille a donné pouvoir à THIEBLEMONT Martine  
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard  
ZANARTU HAYER Italo a donné pouvoir à BARDIN Chantal

### Etaient excusés :

AUZET Guy, BALIQUE François, BASSET Françoise, BOURJAC Bruno, CHALVET Gilles, COMTE Jean-Paul, COUTON Marie-Rose, FIGUIERE Marie-José, FLORES Sylvain, GRAVIERE Remy, HONNORAT Michèle, ISOARD Christian, JOUVES Marc, LAQUET Laura, PELESTOR Michel, REBOUL Childéric, RICHAUD Véronique, RISSO Gilbert, SAVORNIN Béatrice, UGHETTO Wendy, URQUIZAR Danièle

-----  
**Le quorum est atteint.**

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com

**Monsieur FIAERT Claude, rapporteur, expose ce qui suit :**

Provence Alpes Agglomération assure la gestion de l'école d'art intercommunale IDBL située à Digne-les-Bains.

Cette structure est fréquentée chaque année par environ 475 élèves (enfants, adolescents, adultes et élèves de la classe préparatoire) et propose, grâce à ses 9 professeurs diplômés, une offre diversifiée de disciplines enseignées :

- Atelier céramique
- Atelier gravure & dessin
- Atelier volume/espace
- Atelier peinture
- Atelier BD illustration, design graphique
- Atelier Photo/vidéo
- Atelier recherches plastiques
- Fond Historienne de l'art
- Dessin d'après modèle et peinture

Provence Alpes Agglomération peut bénéficier d'une subvention du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence pour le fonctionnement de cette école et de sa classe préparatoire aux écoles d'art.

Le plan de financement prévisionnel pour l'année scolaire 2024-2025 est le suivant :

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Charges de personnel	600 000 €	Droits d'inscription 24-25	55 000 €
Frais généraux	95 000 €	Subvention CD 04	10 000 €
		Autofinancement PAA	630 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>695 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>695 000 €</b>

Il est proposé :

- d'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à solliciter auprès du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence une subvention à hauteur de 10 000 euros et à engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION  
Après en avoir délibéré et procédé au vote  
Approuve les propositions présentées  
A l'unanimité  
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,



Gilbert REINAUDO

PUBLIE LE : 10 DEC. 2024

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 17/12/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-004-200067437-20241211-32\_11122024